Tatouage, piercing et PR,

Réalisé avec l'aimable complicité du Dr Jacques Bernard, Interniste, à partir du dossier « tatouages : quels risques ? », Dr Nicolas Kluger, Dermatologue, www.dermagazine.fr

Entretien avec Damien, 29 ans, tatoué et percé, atteint d'Arthrite Juvénile Idiopathique depuis 25 ans

Pourquoi un tatouage ou un piercing ?

Cela va dépendre de l'âge, les raisons diffèrent totalement pour moi...
Premier piercing à l'arcade... c'était dans l'air du temps.
A 18 ans je voulais avoir un style Rock et le tatouage me semblait une bonne option ! Je n'y connaissais rien alors. Même époque pour le piercing à l'oreille, ça faisait juste « cool », j'avais une petite barre qui traversait mes cartilages, je pouvais la customiser... Le fun ☺
Second tatouage 10 ans après... plus en lien avec la maladie. Celui-là a une vraie symbolique et il a fait l'objet de plus de recherche.

Ce qui détermine le motif et l'emplacement ?

Le premier, je voulais un symbole de flamme comme le personnage d'un manga que je regardais à l'époque, mais le tatoueur ne se sentait pas... j'ai craqué pour les flammes que le chanteur de LinkinPark a sur les bras mais je les voulais sur la jambe. Là, il m'a dit « OK ». Il m'a fait ça après une soirée « à la maison » en vacances chez des amis, dans des conditions pas optimales... le truc à ne pas faire ! Sur le tibia, j'ai dégusté ! Un tatoueur pas au top, il faut bien le reconnaitre... ni en dessin ni en sérieux ! Je voulais vraiment que ça prenne ma jambe, que ça parte de l'orteil et que ça remonte à la cheville... mais il m'a un peu baratiné pour que je fasse plus simple. Quand je vois le résultat très moyen, je comprends pourquoi ! Pour le second, à l'intérieur du bras, c'est une Santa Muerte. Entre autres, elle est la sainte patronne des malades et handicapés (et des prostituées aussi ! On dira des « laissés pour compte » plus globalement...) j'aimais la dualité de la mort et de la beauté. Celui-là est plus artistique et j'ai choisi le même tatoueur pour recouvrir le premier ! Mais je n'ai pas de regret même pour les flammes un peu ratées, ça fait des souvenirs... Même si je ne ferais plus ça dans ces conditions maintenant. J'étais insouciant.

J'ai donc fait du laser pour l'atténuer... Ca fait plus mal que le tatouage lui-même et ça coûte très cher !

Les couleurs partent mal, le rouge ne part même pas ! Avec la pommade anti-douleur ça rendait la chose supportable mais quand même... le tatouage au bras fait moins mal ! C'est étrange d'ailleurs, je me suis inquiété de ne pas avoir mal au bras... je me demande si mon curseur douleur n'a pas été modifié par la maladie...

Tu en as parlé à ton médecin ? Pourquoi ?

Absolument pas ! Le premier non, les piercings non. Je ne me suis même pas posé la question du risque infectieux. Pour le second oui... J'avais 10 ans de plus ! J'étais un peu plus conscient des choses. J'en ai parlé avant, parce que mon entourage m'a quand même alerté. On est quand même plus sensibilisés à ces problématiques maintenant. Déjà en général, et nous malades avec nos traitements, en particulier.
Je n'ai pas eu de contre-indication avec le traitement que je prenais alors mais au moins le rhumatologue était informé. Il m'a bien dit d'être vigilant sur les conditions d'hygiène et d'asepsie.

Tu as pris des dispositions particulières ? (Asepsie, traitements...)

Rien, à part les bonnes conditions. Dans les salons de tatouage, tout est aseptisé, à usage unique, ils sont très attentifs et sérieux...

mauvaise idée ?

Avant...
ET 1 AN APRÈS 4E SÉANCE DETATOUAGE

La réaction de l'entourage ?

Pour le premier, ça a été la surprise, je ne leur avais rien dit. Ma mère, comme toutes les mamans, n'était pas ravie ! Mais je choisis des endroits assez discrets... Pas sur le front ! Mon père ça lui était égal et il veut même s'en faire un maintenant. Mon frère et ma sœur sont tatoués aussi... ☺ Mon frère peu avant, il a 6 ans de plus. Ma sœur je l'ai su très tard, mais elle en a plusieurs ! Mais je pense que c'était après... Piercing : mon frère m'a damé le pion et l'a fait juste avant. Mon frère est genre pompier-sportif – beau gosse avec tatouage tribal... Ma sœur a des constellations en pointillisme, très féminin, discret. C'est amusant de voir que sans se concerter, sans s'influencer, nous sommes tous les trois tatoués.
A 18 ans, je me foutais de la maladie et des répercussions... Je prenais mon traitement sans plus... Le tatouage et le piercing n'avaient rien à voir avec la sphère « maladie ». J'ai croisé il y a 2 ans une dame dans la rue qui m'a conseillé de retirer mes piercings qui pouvaient bloquer mon énergie et aggraver la maladie ! Elle était vraiment convaincue... pas moi !
J'ai en fait retiré les piercings car c'était trop contraignant pour passer les examens d'imagerie et j'en avais marre de demander de l'aide pour les remettre... Et comme j'ai eu pas mal de tracas avec la maladie ces derniers temps, les piercings sont dans leur boite.

Tu en as combien ? Jusqu'où tu iras ?

2 tatouages mais bientôt beaucoup plus... Celui de la jambe deviendra un phénix qui sort des flammes pour rejoindre un dragon, au niveau de la cuisse. **Tout un symbole : ne jamais abandonner, se renouveler...** Le dragon est mon signe astrologique chinois et ...un personnage central dans un de mes mangas préférés depuis l'enfance. Je n'ai pas eu celui que je voulais à 18 ans avec mon tatoueur amateur, là ce sera différent. Celui-ci est un véritable artiste.

Je vais aussi **faire tatouer mon leitmotiv « 7 fois à terre, 8 fois debout » sur le bras...** (*ndlr : que vous pouvez retrouver en août sur le calendrier ANDAR 2018 !*) en Kanji avec décor japonisant... et il y en aura d'autres... quand on commence...

Pour les piercings, je n'en ferai plus. A l'époque j'en aurais fait plus, des écarteurs etc. mais autant le piercing peut se reboucher naturellement, les écarteurs laissent des traces, je pensais déjà au futur ! Les pieds sur terre quand même ! À la langue, j'ai renoncé à causes des retours que j'avais sur l'épaississement de la langue... Même si je l'aurais retiré maintenant, je regrette un peu de ne pas être allé au bout. Juste pour l'idée de ne pas renoncer... C'est quelque chose de fort chez moi ce sentiment.

Alors, content ?

Globalement OUI ! Même le raté représente des souvenirs et le second était voulu, réfléchi... Quand j'ai fait celui de la jambe, je pense que c'était plus pour les autres que pour moi. Pour l'image que ça renvoyait. Le second, avec cet emplacement plus près de moi (sous le bras) c'est vraiment pour moi... Une vraie démarche personnelle.
Le second c'est vraiment en lien avec mon parcours et la maladie, le premier, on dira un délire d'ado.

Et le caractère définitif ?

A l'âge où je l'ai fait, je n'y pensais pas « on n'a qu'une vie » ! Même si j'ai quand même pensé à le mettre à un endroit qui pouvait être dissimulé... Un peu comme quand je m'habille bien pour camoufler mes articulations déformées... Je m'y connais en camouflage !

J'ai appris qu'il restait de l'encre dans les macrophages et que le surplus d'encre s'évacuait dans les selles... ça ne m'inquiète pas plus que ça je dois dire.
Entre les deux tatouages, j'ai découvert les émissions de téléréalité sur les tatoueurs et j'ai pris conscience du tatouage comme une œuvre d'art ! En regardant ma jambe avec ce premier tatouage, j'ai bien vu la différence ! (*rires*).

Pendant deux semaines, il faut passer une pommade hydratante, parce que ça rougit et que l'encre continue un peu à ressortir... ça suinte un peu la première nuit puis des petites croûtes se forment qui disparaissent avec la pommade. En deux semaines c'est réglé.

Mon conseil : choisissez un bon tatoueur et n'hésitez pas à y mettre le prix ! Et un bon rhumato ☺

Tatouage et piercing, côté expert...

Le métier de tatoueur n'est pas reconnu par la loi française, mais depuis 2003 une charte d'hygiène et de stérilisation du matériel régit les bonnes pratiques de la profession.
Cette charte a été mise en place par le Syndicat National des Artistes Tatoueurs et des médecins de l'hôpital Rothschild et a été renforcée par une formation théorique obligatoire à l'hygiène pour tous les tatoueurs.

Si le tatoueur inspecte la peau avant d'envisager tout travail, la réalisation d'un tatouage n'est pas sans risque : insérer des encres, un corps étranger donc, dans le corps revient à une effraction de la barrière cutanée et s'accompagne d'une réaction inflammatoire le corps cherchant à évacuer les intrus !

Tatouage, piercing et PR, mauvaise idée ? (suite)

Comme toute brèche, c'est potentiellement une ouverture aux infections bactériennes (notamment staphylocoques) mais les cas sont rares et en général évoluent favorablement. Le tatoueur doit assurer la désinfection régulière pendant le travail, mais après c'est à vous de prendre le relais (le savon, excellent désinfectant permet de prévenir les infections comme une folliculite bactérienne ou des furoncles).
Des verrues virales peuvent survenir, mais sans que l'on en soit certain, il semblerait que ces verrues soient présentes avant, même invisibles, et que le tatouage les dissémine.

Le risque de contamination par des virus comme l'hépatite B, le VIH et surtout l'hépatite C, même s'il était plus important avant que l'asepsie soit une règle de base, est actuellement rare. La prudence recommanderait de faire une sérologie de l'hépatite C trois mois après le tatouage.

Les réactions allergiques sont les plus fréquentes (démangeaisons, gonflement), **le plus souvent la couleur rouge est en cause, mais les autres couleurs peuvent aussi être concernées.** Les réactions de ce type ne sont pas prévisibles et peuvent arriver entre quelques semaines et 40 ans après le tatouage ! Inutile donc de faire une zone test ! Renseignez-vous sur les composants des encres utilisées si vous avez des allergies.

Les artistes tatoueurs ne touchent pas les zones avec lésions. Certaines maladies dermatologiques chroniques (psoriasis, lichen plan, lupus cutané, sarcoïdose, vitiligo) peuvent se localiser préférentiellement à l'endroit du tatouage. **Si vous avez une de ces maladies, le tatouage ne vous est pas recommandé**, et surtout pas si la maladie est active (même sur les zones qui ne portent apparemment pas de marques de la maladie). Idem pour l'acné, on évite tant que les lésions ne sont pas cicatrisées car elles sont inflammatoires et contiennent des germes. Bien sûr, les grains de beauté seront protégés et préférentiellement dans un environnement pas trop chargé pour permettre leur bon suivi.
Pour garantir la meilleure expérience, l'idéal est de prendre l'avis d'un dermatologue avant de se lancer !

L'année dernière, la première consultation spécifique « tatouage » de France a ouvert à l'hôpital Bichat ! Pour ceux qui ont des complications après un tatouage mais aussi pour ceux qui ont une maladie chronique et veulent s'assurer que le tatouage n'est pas contre-indiqué ! Et pas de panique pour les non-franciliens, votre dermatologue habituel pourra tout à fait vous conseiller.

Si la polyarthrite rhumatoïde ne présente pas de contre-indication en soi, en parler avec son rhumatologue reste une bonne idée ! Pour les piercings, même conclusion bien sûr !

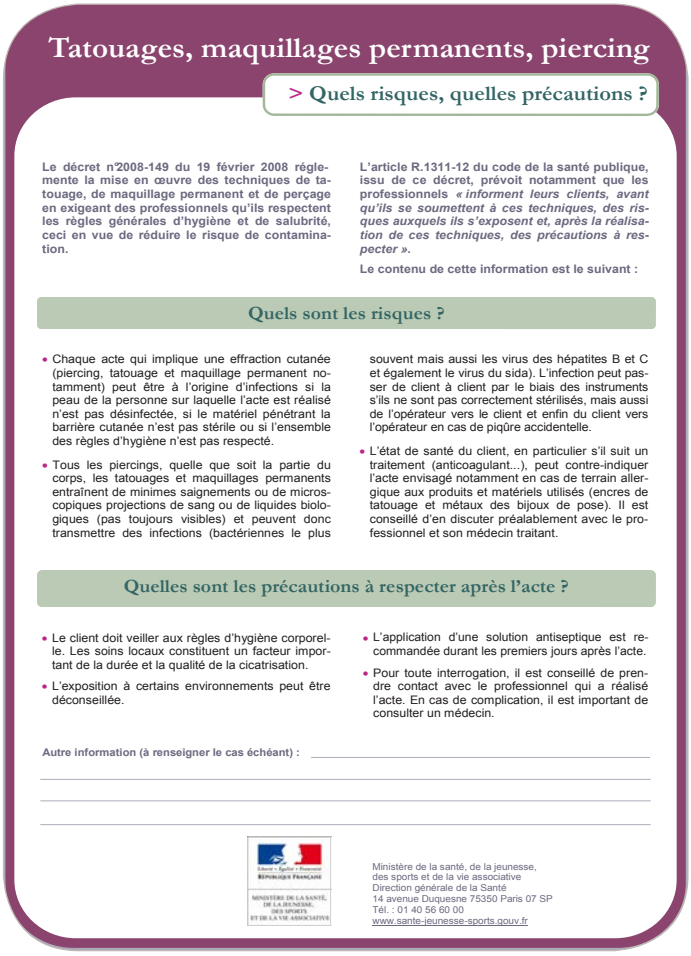

Tatouages, maquillages permanents, piercing

> Quels risques, quelles précautions ?

Le décret n°2008-149 du 19 février 2008 réglemente la mise en œuvre des techniques de tatouage, de maquillage permanent et de perçage en exigeant des professionnels qu'ils respectent les règles générales d'hygiène et de salubrité, ceci en vue de réduire le risque de contamination.

L'article R.1311-12 du code de la santé publique, issu de ce décret, prévoit notamment que les professionnels *« informent leurs clients, avant qu'ils se soumettent à ces techniques, des risques auxquels ils s'exposent et, après la réalisation de ces techniques, des précautions à respecter ».*

Le contenu de cette information est le suivant :

Quels sont les risques ?

- Chaque acte qui implique une effraction cutanée (piercing, tatouage et maquillage permanent notamment) peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.
- Tous les piercings, quelle que soit la partie du corps, les tatouages et maquillages permanents entraînent de minimes saignements ou de microscopiques projections de sang ou de liquides biologiques (pas toujours visibles) et peuvent donc transmettre des infections (bactériennes le plus souvent mais aussi les virus des hépatites B et C et également le virus du sida). L'infection peut passer de client à client par le biais des instruments s'ils ne sont pas correctement stérilisés, mais aussi de l'opérateur vers le client et enfin du client vers l'opérateur en cas de piqûre accidentelle.
- L'état de santé du client, en particulier s'il suit un traitement (anticoagulant...), peut contre-indiquer l'acte envisagé notamment en cas de terrain allergique aux produits et matériels utilisés (encres de tatouage et métaux des bijoux de pose). Il est conseillé d'en discuter préalablement avec le professionnel et son médecin traitant.

Quelles sont les précautions à respecter après l'acte ?

- Le client doit veiller aux règles d'hygiène corporelle. Les soins locaux constituent un facteur important de la durée et la qualité de la cicatrisation.
- L'exposition à certains environnements peut être déconseillée.
- L'application d'une solution antiseptique est recommandée durant les premiers jours après l'acte.
- Pour toute interrogation, il est conseillé de prendre contact avec le professionnel qui a réalisé l'acte. En cas de complication, il est important de consulter un médecin.

Autre information (à renseigner le cas échéant) : _____

Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Direction générale de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00
www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr